

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-04-059-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ TERRITORIAL
ADOUR SEIGNANX DU SYDEC – COMPÉTENCE « ÉNERGIE »**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE procuration à Mme BAULON
Mme BIRLES procuration à Mme LOGEZ
Mme DIOS procuration à Mme CASSAING

SECRETARE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

D'abord créé pour assurer la distribution de l'énergie électrique, d'autres compétences sont venues au fil du temps enrichir la palette des métiers du SYDEC. Le SYDEC œuvre pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, au service de ses adhérents et de chaque habitant du département.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'élire 4 membres titulaires et 4 membres suppléants dans la filière « Énergie », à bulletin secret et à la majorité absolue

Fait à Tarnos,
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026



Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire

DELIBERE

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des membres titulaires et suppléants du Comité Territorial Adour Seignanx du SYDEC – Compétence « Energie »

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Alain PERRET	• M. Patrick DUPOY
• M. Christophe GARANS	• Mme Nelly LALANNE
• M. Nicolas DOMET	• M. Patrick CENDRES
• Mme Danièle BIRLES	• M. Didier FARGES

Résultats:

Votants: 31

Bulletins litigieux : 4 blancs

Suffrages exprimés: 27

Ont obtenu:

LISTE A: 27 voix

PROCLAME élus les membres du Comité Territorial Adour Seignanx du SYDEC – Compétence « Énergie » suivants:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Alain PERRET	• M. Patrick DUPOY
• M. Christophe GARANS	• Mme Nelly LALANNE
• M. Nicolas DOMET	• M. Patrick CENDRES
• Mme Danièle BIRLES	• M. Didier FARGES

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr